

Test **Vrai / Faux** : Êtes-vous vraiment au point sur le prix d'un chiot Whippet ?

Indiquez pour chaque affirmation si elle est **vraie** ou **fausse** (réponses et explications page suivante) :

1. Un éleveur professionnel peut légalement céder ses chiots avant 8 semaines si les acheteurs en font la demande.
2. Le LOF garantit que les parents du chiot ont été testés pour toutes les maladies héréditaires connues chez le Whippet.
3. Un acompte supérieur à 50% du prix total est généralement considéré comme un signal d'alarme.
4. Un chiot affiché « type Whippet » sans parents LOF peut quand même être confirmé plus tard et devenir officiellement de race.
5. Les frais vétérinaires post-achat sont toujours couverts par la garantie légale de conformité.
6. La présence d'un numéro SIREN valide est obligatoire pour toute annonce de vente de chiots en France.
7. Une couleur de robe présentée comme « rare » justifie à elle seule une surcote de plusieurs centaines d'euros.
8. L'élevage doit fournir un certificat vétérinaire daté de moins de 3 mois au moment de la cession.
9. Le certificat d'engagement et de connaissance doit être remis au futur propriétaire au moins 7 jours avant la livraison du chiot.
10. Les tests ADN des reproducteurs sont facultatifs. Leur absence n'a aucun impact sur le prix d'un chiot Whippet.



Corrigé et explications :

1. **Faux** : la loi française impose un âge minimum de 8 semaines pour toute cession, sans dérogation possible.
2. **Faux** : le LOF atteste seulement de la filiation et de la conformité au standard. Les tests de santé ne sont pas obligatoires.
3. **Vrai** : exiger plus de 50% avant même la visite de l'élevage est considéré comme un signal d'alerte.
4. **Vrai** : un chiot affiché « type Whippet » sans filiation LOF peut être inscrit à titre initial, sous conditions, si le livre est ouvert. Ce n'est pas une confirmation classique, la confirmation « standard » étant réservée aux portées nées de reproducteurs confirmés.
5. **Faux** : la garantie légale couvre certains défauts majeurs (vices rédhibitoires), mais pas tous les frais vétérinaires. Ils doivent être signalés dans les 20 jours suivant l'achat.
6. **Vrai** : toute annonce doit mentionner un numéro SIREN. Les éleveurs produisant plus d'une portée LOF par an doivent être enregistrés. Ceux qui ne produisent qu'une seule portée LOF bénéficient d'un statut dérogatoire mais doivent respecter certaines obligations.
7. **Faux** : la couleur ne justifie aucune surcote officielle. Elle ne garantit ni qualité, ni santé, ni rareté réelle.
8. **Vrai** : le certificat vétérinaire de bonne santé doit dater de moins de 3 mois pour être valable. Ce délai assure que l'état de santé apparent de l'animal a été examiné dans une période raisonnable avant son changement de propriétaire.
9. **Vrai** : depuis octobre 2022, le certificat d'engagement et de connaissance doit être signé au moins 7 jours avant l'adoption.
10. **Faux** : les tests ADN restent facultatifs mais leur absence augmente les incertitudes généalogiques et sanitaires. Cela devrait logiquement influencer le prix à la baisse.

